

Sur le territoire de la commune de BELGODERE (20226)

AVIS DE CREATION DE TITRE DE PROPRIETE

Date de l'acte : **7 décembre 2023**

Suivant acte reçu par Maître Marion COSTA, Notaire titulaire d'un Office notarial à CALENZANA (20214),

Il a été dressé conformément à l'article 1 de la loi du 06 mars 2017 :

Un acte de Notoriété constatant une possession répondant aux conditions de la prescription acquisitive et aux dispositions des articles 2261 et 2272 du Code civil.

Identité du requérant :

Monsieur Dominique **ORSINI**, en son vivant, demeurant à BELGODERE (20226).

Né à BASTIA (20200), le 8 février 1968.

DESIGNATION

A BELGODERE (20226) Lieudit AJOLA

Une parcelle de terre sur laquelle a été édifiée une maison à usage d'habitation

Figurant ainsi au cadastre : section E numéro 159 lieudit AJOLA d'une surface de 0ha02a53ca

Conformément à l'article 1 de la loi du 06 mars 2017 :

« Lorsqu'un acte de Notoriété porte sur un immeuble situé en Corse et constate une possession répondant aux conditions de la prescription acquisitive, il fait foi de la possession, sauf preuve contraire.

Il ne peut être contesté que dans un délai de 5 ans à compter de la dernière des publications de cet acte par voie d'affichage, sur un site internet et au service de la publicité foncière. »

Adresse mail de l'étude : mlc@notaires.fr

(où doit être envoyé l'avis de réception par la préfecture et la C.T.C)



Handwritten signature and blue notary stamp of Marion COSTA, Notaire Titulaire, 20214 CALENZANA.